

Chartres, le 23 avril 2021.

---

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

### **Vaccination à l'Astra Zeneca des professionnels de 55 ans et plus prioritaires : ChartreExpo les accueillera à partir du 26 avril sans RDV du lundi au vendredi de 17.30 à 18.30**

Considérant l'exposition au virus de certains professionnels au contact du public, le Gouvernement a décidé de faciliter prioritairement leur vaccination à l'Astra Zeneca en leur consacrant des plages horaires dédiées dans les centres de vaccination.

En Eure-et-Loir, les professionnels prioritaires seront accueillis à ChartreExpo (Avenue Jean Mermoz, Chartres), sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 17h30 à 18h30. L'accès prioritaire leur est accordé sur présentation d'une attestation sur l'honneur ou d'une carte professionnelle ou d'un bulletin de salaire.

Sont concernés lorsqu'ils ont 55 ans et plus :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées (y compris agricoles) ;
- les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ;
- les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ;
- les personnels communaux intervenant dans les écoles (personnels techniques ou périscolaires) ;
- les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ;
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ;
- les gendarmes et les surveillants pénitentiaires ;
- les personnels techniques des collectivités intervenant dans les établissements scolaires ;
- les douaniers ;
- les conducteurs de transports collectifs, conducteurs et livreurs sur courte distance, conducteurs routiers, taxi et VTC ;
- les conducteurs de ferry et navette fluviale ;
- les contrôleurs des transports publics ;
- les agents d'entretien, agents de gardiennage et de sécurité ;
- les personnels des commerces d'alimentation (caissières, vendeurs de produits alimentaires) ;
- les personnels des pompes funèbres ;
- les salariés des abattoirs et des entreprises de transformation des viandes ;
- les professionnels du secteur de l'hébergement d'urgence (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre d'hébergement d'urgence, hôtels sociaux, centres d'hébergement spécialisés pour malades Covid-19, centres d'accueil de jour, équipes mobiles ou maraudes, foyers de travailleurs migrants, résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs).

---

**Préfecture d'Eure-et-Loir**

Cabinet du Préfet

Bureau de la Communication Interministérielle

et de la Représentation de l'État

Adresse mail : [pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr)